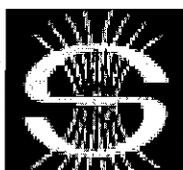


MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012



MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

SOMMAIRE

Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	3
Rapport de Gestion	4
Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne	14
Comptes sociaux 2012	22
Comptes consolidés 2012.....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	80
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	84
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	87
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	90
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.....	93



MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

**ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Christophe PASSELANDE
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 NOVEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale afin d'une part de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre Société durant l'exercice social clos le 30 Juin 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et d'autre part de vous demander de vous prononcer sur un projet d'augmentation du capital réservée aux salariés en application des dispositions légales.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires nécessaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui vous sont présentés et qui ont été tenus à votre disposition, au siège social, dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. La Production

Votre Société a produit, cette année, 262.473 tonnes de malt, soit une production stable par rapport à l'exercice précédent, correspondant à une utilisation à pleine capacité de ses quatre sites de production.

En revanche, alors que votre Société avait bénéficié l'exercice précédent de tarifs de gaz et d'électricité favorables, elle a enregistré cette année une hausse globale de son coût unitaire de production de 10,4 % ; les coûts de l'énergie étant revenus au niveau du marché et les autres postes ayant évolué avec l'inflation.

2. L'achat des matières premières

La récolte d'orge de brasserie 2011, de mauvaise qualité en France comme dans la plupart des pays européens et la hausse des cours des orges de brasserie de printemps en juin 2011 ont contraint votre Société à une renégociation des cahiers des charges avec ses principaux clients pour exclure toute importation des orges non européennes, trop onéreuse.

La campagne s'est caractérisée par une fluctuation des cours des céréales : une forte hausse en juin 2011 suivie, après la moisson, d'un retour progressif à des niveaux de cours comparables à ceux existants avant la crise. MALTERIES FRANCO-BELGES n'a toutefois pas subi la volatilité des marchés en raison de sa gestion prudente des achats en adéquation avec la vente des malts. Néanmoins, le coût moyen unitaire à la tonne des achats a augmenté de 27 % par rapport à l'exercice précédent, représentant la hausse générale des coûts entre les deux exercices. Globalement, la rentabilité est en retrait par rapport à l'exercice précédent qui intégrait des gains exceptionnels sur les achats d'orges par rapport au prix des contrats de vente.

3. L'activité commerciale

Les ventes de bière au niveau mondial en 2011 ont augmenté de 3,3 %, confirmant la reprise de 2010. Cependant, cette tendance mondiale doit s'apprécier région par région du fait des fortes disparités existantes.

Ainsi, après trois années de décroissance, l'Union Européenne a enregistré une hausse de sa consommation de bière de 1,3 % favorisée par des conditions climatiques propices au printemps et à l'automne. En revanche, l'Amérique du Nord continue de voir son marché décroître (-0,7 %).

Les marchés les plus dynamiques restent toujours l'Amérique du Sud avec une progression de 3,5%, l'Afrique avec +7,2 %, et l'Asie avec +7,5 % (dont la Chine + 9,3 %).

Dans ce contexte, votre Société avec son orientation fortement exportatrice profite pleinement de cette demande et a vendu 263.867 tonnes de malt, toutefois en retrait de 2% par rapport à l'année précédente du fait du report d'expéditions sur l'exercice 2012/2013. Ce volume étant supérieur à la production de votre Société, ses stocks de malt ont continué de baisser sur la période. La répartition des ventes entre les différents marchés est assez stable avec 40 % à destination de l'Union Européenne (contre 39 % en 2011) et le solde en faveur des Pays-Tiers, avec un bon équilibre entre les trois grandes zones Amérique Latine, Afrique (stables) et Asie (en légère baisse).

DEMARCHE ASSURANCE-QUALITE

Votre Société a poursuivi la démarche Assurance Qualité engagée au sein du Groupe SOUFFLET ; Qualité des produits et des services, Sécurité Alimentaire, Sécurité du personnel et Environnement restent au centre de ses préoccupations.

Cette démarche permet ainsi à votre Société de bénéficier d'une certification unique Qualité – Sécurité – Environnement pour l'ensemble de ses sites, depuis 2007.

En outre, le Groupe SOUFFLET qui porte une attention particulière et prioritaire à la sécurité des personnes a poursuivi ses efforts avec des formations et programmes de prévention. Ces efforts ont été récompensés puisqu'aucun accident de travail avec arrêt n'est intervenu au cours de l'exercice contre cinq l'année précédente.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

De par son activité, votre Société est soumise à une autorisation d'exploiter délivrée par arrêté préfectoral ; elle est, de ce fait, tenue de respecter des règles et des normes en matière d'environnement relatives à la pollution de l'air et des eaux, aux nuisances sonores et au traitement des déchets.

Sur le plan de la sécurité des personnes, votre Société applique les normes réglementaires concernant notamment les appareils à pression, les utilisations d'appareils électriques et de moyens de levage. En outre, nous vous rappelons que la Division Malterie du Groupe SOUFFLET a, comme indiqué précédemment, engagé une démarche sécuritaire importante et qu'à ce jour, l'ensemble des sites de la Division Malterie, dont ceux MALTERIES FRANCO-BELGES, a obtenu la certification OHSAS 18001.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les principaux projets en Recherche et Développement ont été menés au travers de partenariats.

Dans le cadre des associations professionnelles françaises et européennes, un effort particulier est fait sur la connaissance des moisissures et mycotoxines présentes dans l'orge et pouvant se développer au cours du process de maltage ou de brassage et sur le développement de nouvelles variétés d'orges brassicoles d'hiver avec le concours d'obteneurs français.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les investissements réalisés au titre de cet exercice, pour un montant global de 2.744.900 €, ont été consacrés à des travaux de mises aux normes sur le site de Pithiviers, à des travaux de réduction d'énergie sur Prouvy et au début des constructions de nouveaux silos orge à Saint Saulve.

AFFAIRES SOCIALES

L'effectif moyen de votre Société est relativement stable : au 30 Juin 2012 il comptait 98 salariés contre 100 au titre de l'exercice précédent.

L'effort de formation de l'année écoulée est resté important, représentant 4 % de la masse salariale brute. Les heures de formations ont été dispensées, pour 23 % au collège « Cadres et Agents de Maîtrise » et pour le reste au collège « Employés et Ouvriers ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Prise et cession de participations

Votre Société n'a pris ni cédé, au cours de cet exercice, aucune participation significative dans le capital d'une autre Société ayant son siège social en France.

Par conséquent, sa participation dans le capital de sa seule filiale, la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES, de 47,71 % est restée identique à celle de 2011 ; les participations détenues par cette dernière étant sensiblement comparables également à celles de l'exercice précédent, étant toutefois précisé qu'elle a pris une participation de 100 % dans le capital de la Société bulgare MALTERIE SOUFFLET BULGARIE, dont le siège est à PLEVEN, constituée en Octobre 2011 mais dont l'activité n'a débuté qu'au 1^{er} Janvier 2012.

2. Activité des sociétés basées à l'Est

Comme précisé précédemment, l'activité de MALTERIE SOUFFLET BULGARIE est à compter du 1^{er} Janvier 2012 venue conforter, avec 2 unités de production reprises au brasseur Starbev/Molson pour une capacité d'environ 25.000 tonnes, la présence du Groupe SOUFFLET sur la zone Est.

Nous vous rappelons, en outre, qu'en raison de la non compétitivité de l'unité de production hongroise et dans un contexte de baisse constante de la demande, il a été décidé sa fermeture fin Décembre 2011. L'activité commerciale a été transférée en République Tchèque, MALTERIE SOUFFLET MAGYARORSZAG ne conservant qu'une activité de collecte d'orge destinée à fournir les usines du Groupe dans les pays limitrophes. Le site de Nagykanizsa est en cours de cession.

Dans les pays d'Europe Centrale, la consommation de bière a, en raison d'un climat clément, légèrement augmenté malgré un contexte économique toujours difficile. Dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants, la situation est beaucoup moins favorable ; la Russie a enregistré une nouvelle baisse de 4,5 %, toujours sous la pression de mesures restrictives contre la consommation d'alcool. En Ukraine, le marché est reparti à la baisse (- 1,7%) dans un contexte économique de plus en plus difficile. Au Kazakhstan, après une année 2010 exceptionnelle, le marché est de nouveau en recul (-10%).

Dans cet environnement, la surcapacité existante dans le marché du malt n'a pas été absorbée et a continué de peser sur le taux d'utilisation des outils.

En outre, les mauvaises récoltes d'orge de brasserie ont fortement perturbé l'approvisionnement des malteries. Néanmoins, grâce à une bonne synergie entre les pays, les importations d'Europe de l'Ouest ont pu être évitées dans les pays les plus enclavés et ont été limitées aux usines les plus proches des ports d'importation. En Ukraine, les achats locaux ont couvert la quasi-totalité des

besoins de l'usine de SLAVUTA. Au Kazakhstan, une très bonne récolte locale récompensant plusieurs années d'efforts de développement a permis de diminuer le besoin d'imports. La Russie a été le pays le plus impacté par la sécheresse qui a quasiment détruit toute la récolte d'orge de brasserie. Toutefois, l'usine basée à Saint Petersburg est idéalement située pour les importations.

Les coûts de production, en baisse en Europe Centrale grâce à la fixation des achats de l'énergie dans des périodes favorables, ont en revanche continué d'augmenter dans la Communauté des Etats Indépendants du fait de la hausse régulière des tarifs de l'énergie pratiqués par les Etats et d'une inflation assez élevée.

a) La production

La production de malt, toutes malteries confondues et tenant compte de l'activité de la Bulgarie, ressort à 915.808 tonnes, en progression de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre constant, la progression est de 5,7 %.

Dans les pays d'Europe Centrale, elle a augmenté de 10,2 % à 620.551 tonnes et de 7,5 % hors apport de la Bulgarie. Les malteries situées dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants ont produit 295.257 tonnes en progression de 2,1%.

b) L'activité commerciale

Parallèlement, les sociétés implantées dans les pays de l'Est ont vendu 921.430 tonnes de malt, en hausse de 1,2 % par rapport à 2011 correspondant essentiellement à l'apport de la Bulgarie : 623.741 tonnes de malt ont été commercialisées par les entités de l'Europe Centrale (+2,7%) et 297.689 tonnes par celles des pays de la Communauté des Etats Indépendants (-1,7%), la production de la Russie soutenue par des gains de parts de marché ayant en partie compensé la baisse de l'Ukraine et du Kazakhstan.

En Europe Centrale, les marges unitaires, conformes aux prévisions, ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants, elles ont de nouveau progressé pour atteindre un niveau acceptable.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le contexte économique mondial continue de peser lourdement sur la consommation. Les conditions climatiques de 2012 ayant été moins favorables qu'en 2011, nombreux sont les marchés européens à enregistré de nouveau une baisse de cette consommation. A l'export, les marchés restent plus dynamiques même si certains d'entre eux affichent des taux de croissance plus faibles que l'année précédente.

Après les gels de l'hiver 2012, les surfaces d'orges de printemps ont fortement augmenté dans toute l'Europe. Les récoltes se sont déroulées convenablement dans l'ensemble. Cependant, les sécheresses américaine et russe ont impacté les récoltes de maïs et de blé, entraînant une hausse des cours de l'ensemble des céréales. L'approvisionnement des usines ne devrait toutefois pas poser de problème cette campagne 2012 mais les cours vont rester très volatiles.

Malgré la surcapacité de production de malt persistante en Europe, les engagements long terme avec les principaux brasseurs devraient permettre à votre société de maintenir un niveau d'activité semblable à l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

1. Examen des comptes et résultats de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES

Les comptes, qui vous sont présentés, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent et l'accord de péréquation existant entre les trois Sociétés de la Division Malterie du Groupe SOUFFLET, tel que défini dans l'annexe comptable, a été appliqué. Dans ces conditions, la quote-part de marge attribuée à MALTERIES FRANCO-BELGES s'est élevé, au titre de cet exercice, à 4.135.196 € (bénéfice).

Au cours de cet exercice, votre Société a réalisé un chiffre d'affaires de 90.933.354 €, stable par rapport à l'exercice précédent et ses charges d'exploitation se sont ainsi élevées à 95.645.432 €, en augmentation de 17,6 %, pour les raisons évoquées précédemment.

En conséquence, la Société a dégagé un résultat d'exploitation déficitaire de (1.319.849) €.

Le résultat courant avant impôt ressort à 9.962.573 €, après prise en compte d'un bénéfice correspondant à la quote-part de bénéfice attribuée, telle que mentionnée ci-dessus, de 4.135.196 € et d'un résultat financier de 7.147.227 €.

Votre Société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel négatif de (2.677.890) € en raison principalement d'une dotation aux amortissements dérogatoires pour 1.312.702 € d'une part et d'une provision pour hausse de prix à hauteur de 2.142.414 € d'autre part, et a constaté un impôt sur les Sociétés de 45.671 €.

Dans ces conditions, votre Société a clôturé ses comptes au 30 Juin 2012 sur un bénéfice net de **7.189.784,71 €**. Pour mémoire, l'exercice clos au 30 Juin 2011 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 4.765.605,05 €.

2. Proposition d'affectation du résultat de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES

Nous vous proposons de bien vouloir, d'une part, approuver les comptes annuels au 30 Juin 2012, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net, ainsi qu'indiqué ci-dessus, de **7.189.784,71 €** et d'autre part, affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- versement d'un dividende pour un montant total de 4.959.840,00 €
- le solde, au compte « Autres Réserves », soit 2.229.944,71 €

Le dividende net de l'exercice 2011/2012 est fixé à 10 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sera mis en paiement à partir du 12 Décembre 2012.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividende au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Dividendes	-	9,60 €	6,05 €

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de la Société ressortent au 30 Juin 2012 à 80.731.856 €.

3. Dispositions de l'article 39.4 du C.G.I – Charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les charges et dépenses visées par ce texte s'élèvent à 12.205 € au titre du présent exercice.

4. Résultats financiers des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

5. Tableau des délégations

Est joint également au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société, par date d'échéance :

	Total	< 30 jours	31-60 jours	+ 60 jours
Exercice clos le 30/06/2011	3.814.455 €	3.814.442 €	9.214 €	(9.201) €
Exercice clos le 30/06/2012	4.410.078 €	4.384.414 €	8.481 €	17.183 €

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MALTERIES FRANCO-BELGES

Le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2012 comprend, comme l'année précédente, la Société MALTERIES FRANCO-BELGES et la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES mise en équivalence. Toutefois ce périmètre a évolué par rapport à l'exercice précédent pour tenir compte de l'intégration de la Société MALTERIE SOUFFLET BULGARIE, détenue à 100 % par la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES, mais dont l'activité n'a été prise en compte que sur le 2nd semestre de l'exercice, comme indiqué précédemment. La liste des Sociétés consolidées avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle et de leur mode de consolidation est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la contribution consolidée après impôts de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES s'élève, cette année, à 1.780.586 € contre un résultat bénéficiaire l'année dernière de 5.831.341 €. La quote-part du résultat de la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DES MALTERIES (et ses filiales) dans le résultat consolidé s'élève à 6.507.020 €. Pour mémoire, l'année dernière cette quote-part était de 5.345.427 €.

Dans ces conditions, les comptes consolidés de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES au 30 Juin 2012 se soldent par un bénéfice net de 8.287.606 € contre 11.176.768 € au 30 Juin de l'année précédente.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions légales, d'approuver les comptes consolidés au 30 Juin 2012, tels qu'ils vous sont présentés.

COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous indiquons, en application de l'article L. 2323-8 du Code du Travail, que le Comité d'Entreprise n'a formulé, à ce jour, aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société, ainsi que sur les comptes et propositions soumis à votre approbation, susceptible de faire l'objet d'une communication spéciale dans le cadre du présent rapport.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que pour des raisons de confidentialité les rémunérations et/ou avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux ne sont pas communiqués dans le présent rapport.

Nous vous rappelons par ailleurs que la Société MALTERIES FRANCO-BELGES ne se réfère pas au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de Décembre 2008, comprenant le code d'Octobre 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dirigeants de MALTERIES FRANCO-BELGES ne percevant aucune rémunération et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature au titre de leur mandat social, et n'étant liés, en outre, par aucun contrat de travail avec la Société.

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe PASSELANDE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons donc de le renouveler dans son mandat pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La loi sur l'épargne salariale a rendu obligatoire, pour les sociétés par actions dont les salariés détiennent moins de 3% du capital social, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire tous les 3 ans pour proposer un projet de résolution tendant à donner pouvoir au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée dans les conditions de l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Toutefois, ce délai est repoussé à cinq ans si une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un tel projet de résolutions dans le cadre d'une augmentation de capital (article L.225-129-6 du Code de commerce).

Le montant nominal de cette augmentation de capital en numéraire ne pourra pas dépasser 1 % du capital social actuel de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour six mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription serait fixé conformément aux dispositions de la même loi.

La délégation emporterait renonciation expresse des Actionnaires à son droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société conformément aux dispositions légales applicables.

Nous vous demandons de déléguer ce pouvoir à votre Conseil d'Administration, dans les limites et conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

L'avis du Conseil d'Administration sur cette résolution est négatif.

COURS DE L'ACTION - ACTIONNARIAT

1. Cours de l'action

Le cours de l'action MALTERIES FRANCO-BELGES en Bourse de PARIS a évolué, durant l'exercice, entre 166 €, cours le plus haut, et 146 €, cours le plus bas. A titre d'information, le cours de l'action au 25 Juin 2012 a clôturé à 150 €.

Pour comparaison, le cours de l'action de votre Société a évolué au titre de l'exercice précédent, entre 175 €, cours le plus haut, et 112 €, cours le plus bas.

2. Actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons que la Société MALTERIES SOUFFLET, possédait, au 30 Juin 2012 plus des dix-huit vingtièmes du capital social et qu'aucun autre actionnaire ne détenait à cette dernière date une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre Société.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE VOTRE SOCIETE

Conformément à l'article 225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'endettement net de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES est en hausse de 24 %.

Cette évolution est liée à l'augmentation des stocks de produits finis et du poste « Autres Créances ».

Dans ce contexte, le ratio d'endettement s'établit à 5,25 %, ce qui donne à votre Société une situation financière extrêmement saine pour faire face à l'environnement incertain qu'elle traverse.

Nous vous proposons enfin, après lecture du présent rapport, et des rapports de vos Commissaires aux Comptes de vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MALTERIES FRANCO-BELGES
Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

Délégation de compétence :

NEANT

Délégation de pouvoirs :

NEANT

Fait à NOGENT SUR SEINE
Le 8 Octobre 2012

Président du Conseil d'Administration-Directeur Général
Monsieur Christophe PASSELANDE

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2012 12</i>	<i>30/06/2011 12</i>	<i>30/06/2010 12</i>	<i>30/06/2009 12</i>	<i>30/06/2008 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000
Nombre d'actions - ordinaires	495 984	495 984	495 984	495 984	495 984
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	90 933 354	91 139 347	93 335 449	106 009 962	90 343 175
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	11 800 339	10 821 402	13 673 027	9 742 058	3 896 363
Impôts sur les bénéfices	45 671	2 622 401	3 931 053	937 742	5 248
Participation des salariés	49 227	40 195	106 480	34 513	51 394
Dot. Amortissements et provisions	4 515 656	3 393 201	2 155 710	3 979 179	3 588 158
Résultat net	7 189 785	4 765 605	7 479 784	4 790 624	251 562
Résultat distribué		3 000 703,20	4 761 446,00		
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	23,60	16,45	19,43	17,68	7,74
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	14,50	9,61	15,08	9,66	0,51
Dividende attribué		6,05	9,60		
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	101	100	106	103	104
Masse salariale	3 059 435	2 946 670	3 095 604	2 851 641	2 931 568
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 513 617	1 407 511	1 314 263	1 383 040	1 430 764

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société a décidé de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, dont la version consolidée de décembre 2008 peut être consultée sur le site du MEDEF. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions de ce Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le présent rapport a été établi en collaboration avec la Direction Juridique et le Comité Contrôle Interne du Groupe SOUFFLET.

Il contient une description sur l'adéquation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dont il rend compte.

I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES, identique à celui de l'année précédente, est composé au 30 Juin 2012 de :

- **M. Christophe PASSELANDE**, Directeur de la Division Malterie du Groupe SOUFFLET, Président du Conseil d'Administration-Directeur Général depuis le 1^{er} Janvier 2007.
- **La Société MALTERIES SOUFFLET**, représentée par M. Michel SOUFFLET, Président du Conseil de Surveillance de ETS J.SOUFFLET.
- **M. Jean-Michel SOUFFLET**, Président du Directoire de la Société ETS J.SOUFFLET.
- **La Société ETS J.SOUFFLET**, représentée par son Directeur Général, M. Raoul VEIT.
- **La Société MOULINS SOUFFLET**, représentée par Mme Laurence SOUFFLET, membre du Directoire de la Société ETS J.SOUFFLET.

Chaque Administrateur doit détenir et détient effectivement au moins 50 actions.

I. 2 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la Loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en

particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES se réunit conformément aux statuts ; il n'est doté d'aucun règlement intérieur.

Les Administrateurs sont convoqués à chaque séance, en principe, au moins 8 jours avant la date fixée pour la tenue du Conseil, sauf urgence et chaque convocation est systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, également 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et semestriels.

A l'occasion des séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2012, les Administrateurs se sont réunis 4 fois en Conseil d'Administration avec un taux de participation de 100 %. Les Conseils d'Administration ont eu à traiter essentiellement des sujets suivants :

- Activité annuelle et semestrielle
- Examen et arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés
- Examen des documents prévisionnels
- Rédaction du rapport de gestion
- Autorisations diverses
- Cautions, avals et garanties

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion. Il est ensuite retranscrit dans le registre tenu à cet effet par la Société et est revêtu de la signature du Président et d'un Administrateur.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux Administrateurs au titre de cet exercice.

La Société ne se réfère pas au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de Décembre 2008, comprenant le code d'Octobre 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dirigeants de MALTERIES FRANCO-BELGES ne percevant aucune rémunération et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature au titre de leur mandat social, et n'étant liés, en outre, par aucun contrat de travail avec la Société.

Dans le cadre de sa mission, le Président du Conseil d'Administration-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil d'Administration.

I. 3 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont indiquées dans l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire titulaire d'actions inscrites en nominatif, ainsi que dans l'avis de convocation publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du siège social, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Ces modalités figurent également dans l'avis de réunion valant convocation publié dans le BULLETIN D'ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES, au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des actionnaires suivant avis mentionné sur le site internet de la Société.

II - LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

En préambule, le Groupe précise avoir pris connaissance des nouvelles dispositions d'adaptation du Droit des Sociétés au Droit Communautaire inscrites dans la Loi n° 2008-649 du 03 juillet 2008. En termes de procédures destinées à maîtriser le contrôle interne des entités consolidées (filiales), les règles et l'organisation mises en place, comme décrites ci-après, répondent aux objectifs d'évaluation du contrôle interne et de gestion des risques.

Pour ce qui concerne les travaux d'évaluation du dispositif de contrôle interne (comptable et financier inclus), ces derniers s'appuient sur le référentiel COSO et sur le cadre de référence de contrôle interne établi sous l'égide de l'AMF.

II.1. OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE :

Dans le cadre de ces activités, le Groupe Soufflet est confronté à un certain nombre de risques et aléas internes et externes. Afin d'y faire face, le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne intégrant les sociétés de son périmètre de consolidation. L'objectif de ce dispositif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible les risques de chaque Société, afin d'en limiter les impacts négatifs et afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques définis.

En vue de s'assurer la gestion rigoureuse et efficace de ses activités, le contrôle interne regroupe un ensemble de politiques et de procédures mises en œuvre par la Direction qui souhaite s'assurer que :

- les opérations sont correctement réalisées, sécurisées, optimisées et lui permettent ainsi d'atteindre les objectifs de base de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine définis par le Groupe,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois, les réglementations et les directives du Groupe auquel elle appartient sont respectées.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

II.2. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE :

II.2.1. Le pilier du contrôle interne : le Directoire Groupe.

Le Directoire Groupe a pour préoccupation constante de mieux maîtriser les activités du Groupe. Dans cet objectif, il définit les principes généraux en matière de contrôle interne et s'assure de leur correcte mise en œuvre au sein du Groupe, la qualité des procédures de contrôle interne et leur correcte application contribuant par ailleurs au bon gouvernement d'entreprise. Ces principes généraux sont déclinés dans les Divisions et dans les Sociétés rattachées aux Divisions.

II.2.2. Acteurs du contrôle interne :

Les principaux acteurs du contrôle interne se situent à plusieurs niveaux :

Acteurs du contrôle interne de premier niveau - le Groupe :

- Le Comité Contrôle Interne
- Le Contrôle de Gestion Groupe et l'Audit interne
- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Holding

Le dispositif de contrôle interne défini par le Groupe est décliné au niveau de la Division et de la Société qui disposent toutes deux de leur propre système de contrôle interne, adaptés à leur activité et à leur organisation :

Acteurs du contrôle interne de deuxième niveau - La Division :

- La Direction de la Division

- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Division

Acteurs du contrôle interne de troisième niveau - la Société :

- La Direction de la Société
- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société
- Les salariés

Le premier niveau de contrôle interne :

Le Comité Contrôle Interne Groupe :

Créé au cours du dernier trimestre 2003, ce comité réunit le Président du Directoire Groupe ainsi que plusieurs responsables fonctionnels. Le premier objectif est de mettre en place les outils permettant d'évaluer les différents risques des Divisions composant le Groupe, le dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise.

Le Contrôle de Gestion Groupe :

Le Contrôle de Gestion Groupe anime le processus de planification, budgétaire et de reporting du Groupe et le processus de décision d'investissement. Ce processus permet de suivre l'activité des Divisions et donc des Sociétés qui composent chaque Division.

A partir des axes stratégiques définis par le Président du Directoire, le Contrôle de Gestion Groupe est chargé de définir les instructions budgétaires permettant aux Divisions d'établir leur budget. Les résultats de gestion de la Société sont produits mensuellement par la Division puis transmis au Contrôle de gestion Groupe. Ils font notamment l'objet de contrôles de cohérence réalisés par le Contrôle de gestion Groupe et d'analyses d'écarts entre le réalisé et le budgété.

L'Audit Interne :

Le Groupe dispose d'un service Audit Interne qui a pour vocation de remplir des missions d'évaluation du contrôle interne.

Dans ce cadre, les missions d'audit portent sur l'ensemble des domaines comptables, financiers et opérationnels des Sociétés du Groupe. Ces missions ont pour objet d'améliorer et fiabiliser l'ensemble du système de contrôle, d'identifier et de maîtriser les risques, d'identifier les opportunités de réduction des coûts, d'identifier le non respect des procédures, d'informer la Direction des dysfonctionnements, enfin d'analyser les ressources et proposer des modifications d'organisation dans un souci d'économie et d'efficacité.

Des missions spécifiques d'évaluation du contrôle interne des filiales étrangères avaient été réalisées au cours des années précédentes.

Au cours de cet exercice, des nouvelles missions d'audits opérationnels portant sur les flux achats/réceptions, stocks/production et ventes/expéditions ont été réalisées dans les malteries de Saint Petersburg (Russie) et de Pithiviers (France). Ces audits s'inscrivent dans un plan d'audit pluriannuel (4 ans), l'objectif étant de s'assurer que les flux opérationnels sont correctement exécutés dans l'ensemble des sites, conformément aux règles Groupe. Les deux audits n'ont pas révélé de faiblesse de contrôle interne significative.

Le second niveau de contrôle interne : la Division

La Direction de la Division :

Les objectifs de contrôle interne définis par le Directoire Groupe sont déclinés dans la Division puis dans chaque Société rattachée à la Division.

Chaque Division dispose notamment d'un Responsable Administration Gestion qui encadre une équipe composée de contrôleurs de gestion et de comptables.

La Division, en premier lieu, élabore le budget conformément aux instructions budgétaires. Les résultats mensuels de chaque Division permettent, en second lieu, de suivre de façon continue l'évolution des performances de chacune des Sociétés rattachées à la Division et de s'assurer du respect des objectifs qui ont été fixés préalablement lors de l'établissement des budgets.

Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Division :

La Direction de la Division s'appuie sur tous les responsables opérationnels et fonctionnels. Ils renforcent, à leur niveau et dans leur domaine de compétence spécialisé le dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le troisième niveau de contrôle interne : la Société

La Direction de la Société :

Les objectifs de contrôle interne définis par le Directoire Groupe sont déclinés dans chaque Division puis dans chaque Société. La Direction de la Société s'assure, à son niveau, de leur correcte mise en œuvre ; la Direction s'assure ainsi de la réalité, de la validation et du correct traitement des opérations engageant la Société à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions
- les procédures de décision et d'autorisation définies
- les procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations
- les contrôles réalisés à partir des données existantes (résultats commerciaux, mensuels,...)

Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société :

Dans le cadre des objectifs de contrôle interne définis précédemment, la Direction de la Société s'appuie sur tous les responsables opérationnels et fonctionnels. Ils renforcent, à leur niveau et dans leur domaine de compétence spécialisé le dispositif de contrôle interne.

Les salariés :

Les salariés participent à l'efficacité du contrôle interne afférent à leur domaine opérationnel ou à leur fonction : en effet, ces derniers, en réalisant notamment des opérations d'autocontrôles, sont également acteurs du contrôle interne.

Les définitions de fonction précisent pour chacun la mission de base, les relations hiérarchiques, les liaisons fonctionnelles, les principales responsabilités, enfin les critères de performance. Des entretiens annuels d'évaluation du personnel, organisés entre le salarié et son responsable hiérarchique direct, permettent de renforcer ce premier niveau de contrôle interne (évaluation professionnelle avec revue des objectifs individuels et des plans d'actions).

II.2.3. Les références externes ou internes de la Société :

Des références externes ou internes permettent de structurer le contrôle interne de la Société :

L'éthique Groupe :

Un groupe de travail sur l'éthique a été constitué au cours de l'année 2003. L'objectif est de recenser et de définir les normes d'éthique ainsi que les règles de conduite propres à nos activités et à notre culture d'entreprise. De 2004 à 2006, un code propre à chacune des Divisions industrielles du Groupe a été rédigé en collaboration avec le Service Communication du Groupe puis diffusé à nos principaux clients. Il fait l'objet d'un rapport d'application de la Direction de la Division une fois par an.

Par ailleurs, la charte du Groupe SOUFFLET "Un Groupe à taille humaine" rappelle les valeurs fondamentales du Groupe.

Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement :

La sécurité des personnes fait partie des exigences prioritaires du Groupe. Pour y répondre, les efforts engagés lors des exercices précédents ont été poursuivis.

Les principaux risques sécurité alimentaire liés à nos produits sont sous surveillance permanente, et nous n'avons pas connu de crise majeure.

Dans le cadre de l'évolution de la démarche de Management de la Qualité, de la sécurité et de l'environnement vers le développement durable, la réalisation de bilans carbone se poursuit.

II.2.4. Le progiciel E.R.P. :

Le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré (Enterprise Resource Planning ou E.R.P.) reconnu par le marché. Le progiciel est déployé dans l'ensemble des sites du groupe MALTERIES FRANCO-BELGES, à l'exception de la Hongrie dont la taille de l'activité ne justifie pas une telle mise en place.

L'utilisation d'un tel progiciel permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne avec notamment la mise en place de modes de fonctionnement communs et la production d'une information fiable et cohérente. La définition précise des profils utilisateurs permet par ailleurs d'organiser le respect des règles de séparation des tâches.

La mise en place simultanée d'autres modules de ce progiciel pour traiter les fonctions opérationnelles (achats, facturations, stocks, ...) vise une intégration indispensable à un contrôle plus efficace.

II.3 ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE :

II.3.1. Elaboration des comptes sociaux :

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des comptes sociaux, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le progiciel intégré (E.R.P.) remplace les systèmes comptables auxiliaires des entités consolidées.

Les activités comptables sont principalement gérées par un centre de services partagés Groupe, la comptabilité clients étant assurée par la Division.

II.3.2. Elaboration des comptes consolidés :

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des comptes consolidés, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré (Enterprise Resource Planning ou E.R.P.) reconnu par le marché et le déploie progressivement sur les entités consolidées.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en œuvre de délais réduits de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes ont été retenues : un plan de compte local

conforme à la législation en vigueur dans chaque pays, et, parallèlement, une conversion automatique vers le plan de comptes groupe unique conforme aux normes de consolidation du groupe.

La Direction Comptable du Groupe poursuit une démarche permanente d'amélioration des processus comptables et financiers visant à assurer la fiabilité de l'information financière tout en optimisant la performance de la fonction comptable. Dans ce cadre, la poursuite de la réduction des délais de clôture des comptes sociaux et consolidés reste un objectif prioritaire. Cette démarche s'appuie sur un travail d'amélioration des processus comptables et financiers et participe également au renforcement de la fiabilité de l'information financière.

Pour ce qui concerne l'élaboration des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitements des informations. Elles ont pour objet de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- la bonne application des normes de consolidation.
- l'utilisation par toutes les filiales du Groupe du logiciel Magnitude de l'éditeur Cartesis

En application des instructions d'audit élaborées conjointement par les Co-Commissaires aux Comptes des comptes consolidés du groupe et la Direction Comptable du Groupe, les liasses de consolidation font l'objet d'une appréciation par les auditeurs externes de chaque filiale. Cette appréciation est communiquée au service consolidation groupe lors de la remontée des liasses de consolidation.

III – GESTION DES RISQUES :

En marge de l'organisation existante décrite dans le présent rapport, la démarche vise à évaluer le contrôle interne et à gérer les risques encourus. Dans le cadre de ses activités, le Groupe est notamment exposé aux risques suivants :

Le risque de change :

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change "vanille" ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Compte tenu du décalage entre l'achat des matières premières et l'encaissement des factures de ventes, le Groupe peut constater des gains ou des pertes de change latentes importantes.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France ou les emprunts les finançant. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.

- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

Le risque "matières" :

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malte à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le risque pays :

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Le risque de contrepartie :

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

Le Président du Conseil d'Administration

Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES
 Adresse : QUAI GENERAL SARRAIL 10400 NOGENT SUR SEINE
 N°SIRET : 55212181600177

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	30/06/2012	30/06/2011
Capital souscrit non appelé	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI	125 008	125 008
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	636 266	312 334
Avances, acomptes immob. incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO	1 109 266	1 020 986
Constructions	AP	AQ	32 043 258	20 778 241
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS	44 368 781	29 362 137
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	326 137	295 330
Immobilisations en cours	AV	AW	1 943 887	30 807
Avances et acomptes	AX	AY		1 943 887
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	39 516 235	39 516 235
Créances rattachées à participations	BB	BC	6 297 500	5 992 500
Autres titres immobilisés	BD	BE	557 081	557 081
Prêts	BF	BG	58 537	58 537
Autres immobilisations financières	BH	BI	94 978	91 000
TOTAL II	BJ	BK	127 076 940	50 964 052
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 106 264	3 045
En-cours de production de biens	BN	BO	1 629 262	974
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	8 321 238	3 950
Marchandises	BT	BU	104 172	
Avances, acomptes versés/commandes	BV	BW		
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	BY	1 095 635	
Autres créances (3)	BZ	CA	8 949 736	27 173
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	13 870	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	24 316	
TOTAL III	CJ	CK	26 244 495	35 142
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	CW		
Primes rembours des obligations	V	CM		
Ecart de conversion actif	VI	CN	6 844	
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	153 328 279	50 999 195
Renvois: (1) droit bail N-1		CP		
Clause réserv. propr. Immobilisations :				
			(2) Part -1an immo. fin. N-1	(3) Part à + 1 an [CR] N-1
			Stocks :	Créances :

Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES

Rubriques		30/06/2012	30/06/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="15 123 000"/>)	DA	15 123 000	15 123 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	14 396 872	14 396 872
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC	469 306	469 306
Réserve légale (3)	DD	1 512 300	1 512 300
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	16 970 170	15 205 269
Report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 189 784	4 765 605
Subventions d'investissements	DJ		9 004
Provisions réglementées	DK	25 070 421	22 362 498
TOTAL I	DL	80 731 856	73 843 856
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	204 288	40 928
Provisions pour charges	DQ	2 087 134	2 118 536
TOTAL III	DR	2 291 422	2 159 464
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	379 243	167 858
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="E"/>)	DV	5 006 916	4 245 636
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	102 860	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 691 941	10 437 994
Dettes fiscales et sociales	DY	1 723 712	1 729 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 329 929	969 398
Autres dettes	EA	71 185	59 253
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	19 305 789	17 609 766
Ecart de conversion passif	V	16	265
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	102 329 084	93 613 352

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E	469 306	469 306
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EG	19 077 165	17 355 827
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)	EH	379 243	166 013
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES

Rubriques		30/06/2012	30/06/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	84	2 510
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	186 484	82 688
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	994 252	1 180 431
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	1 180 821	1 265 630
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	108 444	262 275
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	38 765	59 140
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 711 501	2 140 549
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	3 858 711	2 461 965
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(2 677 890)	(1 196 334)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	49 227	40 195
Impôts sur les bénéfices	X	45 671	2 622 401
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	107 076 131	92 139 592
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	99 886 346	87 373 987
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	7 189 784	4 765 605

Renvois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY	20 119	19 811
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) IG		
(3) Dont :	(balo) HP		
- Crédit-bail mobilier	(balo) HQ		
- Crédit-bail immobilier	(balo) 1H		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) 1J	7 367 960	335 681
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo) 1K	245 293	266 399
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	HX		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)	A1	49 418	35 932
(9) Dont transferts de charges	A2		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)	A3		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives	A6		
obligatoires	A9		
		Exercice N	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges	Produits
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			
		Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges	Produits
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			

ANNEXE

MALTERIES FRANCO BELGES

QUAI GENERAL SARRAIL

10400 NOGENT SUR SEINE

Clôture au 30 juin 2012



GROUPE SOUFFLET

**GROUPE
SOUFFLET**

SOMMAIRE

Note préliminaire	1
Règles et méthodes comptables	2
Informations sur Bilan et Compte de résultat	3
Note relative aux postes de bilan	4
Composition du capital social	7
Variation des capitaux propres	7
Etat de l'actif immobilisé	8
Etat des amortissements	9
Charges à répartir sur plusieurs exercices	N/A *
Tableau des provisions	10
Etat des échéances, des créances et des dettes	11
Eléments relatifs à plusieurs postes du bilan	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Ecart de conv. sur créances et dettes en devises	14
Eléments concernant les entreprises liées	15
Ventilation du chiffre d'affaires	16
Quote-part résultats sur opérations en commun	16
Transfert de charges	16
Charges et produits exceptionnels	17
Incidence évaluations fiscales dérogatoires	18
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	18
Engagements financiers et autres informations	19
Engagements donnés en crédit-bail	N/A *
Engagements donnés	20
Engagements reçus	21
Engagements données contrats de cogénération	N/A *
Informations fiscales et rémunérations	22
Situation fiscale différée ou latente	23
Effectif moyen	24
Identité sociétés mères consolidant société	24
Liste des filiales et participations	25
Tableau de financement	26
Résultats des cinq derniers exercices	27

NOTE PRELIMINAIRE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30/06/12 dont le total est de 102 329 084 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 7 189 785 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/11 au 30/06/12.
Les comptes sont présentés en euros sauf mention contraire.

Un accord de péréquation a été conclu entre la société Malteries Franco Belges et deux sociétés du Groupe Soufflet (Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace). Cet accord permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.

Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers, liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits. Pour l'exercice 2011/2012, la quote part de marge attribuée à Malteries Franco Belge s'élève à 4 135 Keuro (produits)

**PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION
COMPARABILITE DES COMPTES, FAITS CARACTERISTIQUES*****REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION
(OPTIONS, DEROGATIONS, EXCEPTIONS).***

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts nominaux en euros courants.

Les principales méthodes utilisées sont les décrites dans les pages suivantes :

***COMPARABILITE DES COMPTES
(Changement de méthodes et de modalités significatives) :******CHANGEMENT DE METHODE***

Aucun changement

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Néant

***EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE QUI NE SONT PAS LIES
A DES CONDITIONS EXISTANT A LA CLÔTURE :***

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Néant

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

NOTE RELATIVE AUX POSTES DU BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur des éléments incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de :

Petit logiciel : 3 à 5 ans

Gros logiciel : 5 à 15 ans

Frais d'établissement :

Néant

Fonds de commerce : 125 008 €

Logiciels informatiques : 636 266 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Constructions	10 à 15 ans
Agencements et installations	10 à 35 ans
Inst techniques, mat. outillages	4 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Mat bureau et informatique	4 à 8 ans

L'amortissement linéaire est considéré comme amortissement économique.

L'amortissement dégressif est pratiqué chaque fois que cela est possible. L'écart est traité en amortissements dérogatoires.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Le Groupe a défini des indicateurs de perte de valeur et surveille ces indices au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T). Chaque entité du Groupe générant ses propres flux de trésorerie, il a donc été défini comme règle de retenir l'entité juridique comme équivalent U.G.T.

Dans le cas où il ressort un risque de perte de valeur pour une UGT, une approche par les flux de trésorerie estimés futurs, sur la base des plans à 5 ans, est mise en oeuvre. Lorsque cette valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une provision est constatée sur les actifs correspondants. La perte de valeur ainsi constatée permet de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la valeur venale et de la valeur d'utilité.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués sur la base du prix d'achat.

Certains titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de la participation était supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres réévalués ou à leur valeur d'utilité pour le Groupe.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- au prix d'achat pour les céréales,
- au prix moyen pondéré pour les produits finis ou encours de fabrication.

Une provision pour dépréciation a été appliquée sur les stocks d'en-cours et produits finis lorsque le prix de vente des contrats est inférieur au prix de revient.

Les stocks se composent essentiellement de matières premières ainsi que de produits intermédiaires et finis.

CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice ou au cours de couverture pour les opérations couvertes par des achats ou ventes à terme de devises. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actif ou passif pour les autres dettes ou créances.

Certaines créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces provisions ont été calculées au cas par cas et ont pu faire l'objet dans certains cas de provisions pour risques.

Les créances clients sont reconnues au moment du transfert de propriété.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituent des passifs dont les échéances ou les montants se sont pas fixés de façon précise. Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, c'est à dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le moment correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêt des comptes font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat et estimée sur la base de données obtenues à partir du cadencement des contrats et des fiches affaires. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et déficitaires. Cette provision est affectée en priorité aux actifs concernés puis en provision pour risques.

EMPRUNTS ET DETTES

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la norme IFRS IAS 19. La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Hypothèses retenues pour les calculs :

- le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans à la date de clôture, soit 3.30%.
- taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices.
- taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 3% pour toutes les catégories de salariés.
- tables de mortalité : les tables INSEE 2000/2002 masculines et féminines ont été retenues
- taux de charges sociales : correspond aux taux de charges en vigueur.

Evolution de la provision

Provision à l'ouverture	(801 941)
Charge de l'exercice	(50 475)
Prestations payées par l'employeur	22 376
Transfert intra-groupe	0
Provision à la clôture	(830 040)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	495 984			30,49

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		73 843 856
Distributions sur résultats antérieurs		3 000 703
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		70 843 153
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations des subventions d'investissement	9 004	2 707 923
Variations des provisions réglementées		7 189 785
Résultat de l'exercice		
SOLDE		9 888 703
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		80 731 856

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	761 274		
Terrains	1 020 987		89 480
Constructions sur sol propre	23 383 063		264 569
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements	7 975 325		427 157
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 415 970		3 095 652
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	98 759		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	223 683		3 695
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 971 394		2 767 677
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 089 182		6 648 229
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	45 508 735		305 000
Autres titres immobilisés	557 082		
Prêts et autres immobilisations financières	153 517		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46 219 334		305 000
TOTAL GENERAL	124 069 790		6 953 229

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS ETABLISST, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			761 274	
Terrains		1 200	1 109 267	
Constructions sur sol propre		6 855	23 640 777	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements			8 402 482	
Installations techn., matériel et outillages industriels		142 840	44 368 781	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			98 759	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			227 378	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 757 619	37 565	1 943 887	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 757 619	188 460	79 791 332	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			45 813 735	
Autres titres immobilisés			557 082	
Prêts et autres immobilisations financières			153 517	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			46 524 334	
TOTAL GENERAL	3 757 619	188 460	127 076 940	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, DEVELOPMT AUTRES IMMO. INCORPORELLES	394 995	42 348		437 343
Terrains				
Constructions sur sol propre	17 065 205	356 654	6 855	17 415 003
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements	3 028 044	335 194		3 363 239
Installations techniques, matériel et outillage	28 098 644	1 406 333	142 840	29 362 137
Installations générales, agencements				
Matériel de transport	78 218	1 852		80 071
Matériel de bureau, informatique, mobilier	208 902	6 358		215 260
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 479 013	2 106 392	149 696	50 435 710
TOTAL GENERAL	48 874 008	2 148 740	149 696	50 873 053

<i>Ventilation des dotations</i>	<i>Linéaires</i>	<i>Dégressifs</i>	<i>Exceptionnels</i>	<i>Dotations déroгат.</i>	<i>Reprises déroгат.</i>
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO. INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Install. techniques, outillage					
Install. générales, agencements					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique					
Emballages récupérables					
IMMO. CORPORELLES					
TOTAL GENERAL					

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations				

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions : Reprises de l'exercice		Changement de méthode : Reprises par report à nouveau (3)	Provisions à la fin de l'exercice (1+2-3)
			Montants utilisés au cours de l'exercice (3)	Montants non utilisés au cours de l'exercice (3)		
Provisions pour investissement	35 373	25 285				60 658
Provisions pour hausse des prix	7 113 849	2 142 414				9 256 263
Provisions pour fluctuation des cours						
Amortissements dérogatoires	15 213 277	1 312 702	772 479			15 753 501
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS REGLEMENTEES	22 362 499	3 480 401	772 479			25 070 422
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	1 672	6 844	1 672			6 844
Provisions pour pensions, obligations similaires	801 941	54 014	25 915			830 040
Provisions pour impôts						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques et charges	1 355 851	226 504	110 817	17 000		1 454 538
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 159 464	287 362	136 404	17 000		2 291 422
Provisions sur Immobilisations incorporelles						
Provisions sur immobilisations corporelles						
Provisions sur titres de participation						
Provisions sur autres immobilisations financières	91 000					91 000
Provisions sur stocks et en cours	480 934	7 969	480 934			7 969
Provisions sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation (exploitation)	27 174					27 174
Autres provisions pour dépréciation (exceptionnelle)						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	599 108	7 969	480 934			126 143
TOTAL GENERAL	25 121 071	3 775 733	1 391 817	17 000		27 487 987

Informations complémentaires pour les provisions d'un montant significatif :

La provision pour hausse des prix se décompose de la manière suivante:

Date de création	Date de reprise	Montant
juin-07	juin-13	2 172 097
juin-08	juin-14	2 251 726
juin-09	juin-15	1 948 185
juin-11	juin-17	741 840
juin-12	juin-18	2 142 414
		9 256 263

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	6 297 500		6 297 500
Prêts	58 538		58 538
Autres immobilisations financières	94 979		94 979
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 095 636	1 095 636	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 569	4 569	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10 825	10 825	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	2 582 063	2 582 063	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	835 453	835 453	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	527 275	527 275	
Etat, autres collectivités : créances diverses	34 664	34 664	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 954 888	4 954 888	
Charges constatées d'avance	24 316	24 316	
TOTAL GENERAL	16 520 705	10 069 688	6 451 017
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	379 243	379 243		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	190 129	10 974	179 155	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 691 942	10 691 942		
Personnel et comptes rattachés	795 532	746 063		49 469
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	415 832	415 832		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	318	318		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	512 031	512 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 329 929	1 329 929		
Groupe et associés	4 860 404	4 860 404		
Autres dettes	130 429	130 429		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	19 305 789	19 077 165	179 155	49 469
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	251 919			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>ACTIF</i>	<i>PRODUITS A RECEVOIR SIGNIFICATIFS</i>	<i>EFFETS DE COMMERCE</i>	<i>ENTREPRISES LIEES</i>
ACTIF IMMOBILISE			
Participations			39 516 235
Créances rattachées à des participations			6 297 500
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés		20 149	593 084
Autres créances	36 785		4 135 196
TOTAL	36 785	20 149	50 542 015

<i>PASSIF</i>	<i>CHARGES A PAYER SIGNIFICATIVES</i>	<i>EFFETS DE COMMERCE</i>	<i>ENTREPRISES LIEES</i>
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers			4 816 787
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 252 830	1 208 981	2 390 789
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 329 929		
Autres dettes	1 399 069		2 448
TOTAL	6 981 828	1 208 981	7 210 024

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

30/06/2012

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	24 316,39
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	24 316,39
CCA LOCATIONS	7 775,05
CCA ENTRETIEN REPARATION	2 768,37
CCA PUBLICITE & CADEAUX	7 039,60
CCA SERVICE BANCAIRE	1 400,00
CCA COTIS. SYNDICALES	2 136,00
CCA MEDECINE DU TRAVAIL	3 197,37
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	24 316,39

**ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecart compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Acomptes sur immobilisations				
Prêts				
Autres créances immobilisées				
Créances d'exploitation	6 466		6 466	
Créances diverses				
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	378		378	16
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	6 844		6 844	16

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>En euros</i>	<i>Liées directement ou indirectement et faisant partie du groupe consolidé</i>	<i>Avec lesquelles la société un lien de participation direct compris entre 10% et 50%</i>
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	39 516 235	
Créances rattachées à des participations	6 297 500	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	593 084	55 018
Autres créances	4 135 646	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	4 816 787	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 390 789	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 448	18 000
Produits de participation	7 062 960	
Autres produits financiers	305 000	
Charges financières	245 293	

Aucune transaction significative avec les parties liées conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>Chiffre Affaires H.T. par secteur d'activités</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 30/06/2012</i>	<i>Total 30/06/2011</i>	<i>% 12 / 11</i>
Malterie	55 621 552	35 311 801	90 933 354	91 139 347	-0,23 %
TOTAL	55 621 552	35 311 801	90 933 354	91 139 347	-0,23 %

**QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS
FAITES EN COMMUN**

<i>Affaires bénéficiaires</i>	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat transféré</i>
TOTAL		

<i>Affaires déficitaires</i>	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat transféré</i>
vente de malt	8 030 127	(4 135 196)
TOTAL	8 030 127	(4 135 196)

TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Remboursement agefos	47 226	FP
Remboursement assurance	2 192	FP
TOTAL	49 418	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Charges de restructuration	108 445	671800
dot prov investissement	25 285	687400
Amortissements dérogatoires	1 312 702	687250
Amortissements exceptionnels	25 949	687100
vnc immo cedees	38 765	675200
dot prov hausse des prix	2 142 414	687400
prov PRC contrôle urssaf	31 342	687500
prov PRC prud'hommes	28 536	687500
prov PRC charges de restructuration	145 273	687500
TOTAL	3 858 711	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
pdt cession immo	177 480	775200
reprise PRC prov prud'hommes	17 000	787500
reprise PRC prov restructuration	204 774	787500
Subvention virée au compte de résultat	9 004	777000
Amortissement dérogatoires	772 479	787250
quote part sté chasse ebersmuster	84	771800
TOTAL	1 180 821	

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Montant</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE			7 189 785
Impôt sur les bénéfices			45 671
RESULTAT AVANT IMPOT			7 235 456
Amortissements dérogatoires	1 312 702	772 479	540 223
Provision pour investissement	25 285		25 285
Autres provisions réglementées			
Provisions pour hausse des prix	2 142 414		2 142 414
PROVISIONS REGLEMENTEES	3 480 401	772 479	2 707 923
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			9 943 379

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	9 962 573	949 899	9 012 674
Résultat exceptionnel	(2 677 890)	(892 630)	(1 785 260)
Participations des salariés	(49 227)	(11 598)	(37 629)
RESULTAT COMPTABLE	7 235 456	45 671	7 189 785

**AUTRES
INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Types d'engagements	TOTAL	dont en faveur ou sur			
		des Filiales % détention directe > 50%	des Participations % détention directe < 50%	des autres entreprises liées indirectement et faisant partie du groupe consolidé	des dirigeants
Engagements financiers liés à l'activité courante	Effets remis à l'escompte non échus				
	Effets sur filiales remis à l'escompte non échus				
	Avals, cautions et garanties donnés	44 830			
	Engagements illimités comme associé de SNC ou membre de GIE				
	Engagements donnés de retour à meilleur fortune				
	Créances à l'exportation mobilisées				
	Créances professionnelles cédées non échues (bordercaux Dailly, ...)				
	Autres créances commerciales mobilisées				
	Autres (à préciser)				
	Lettres d'intention données				
Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties par des hypothèques				
	Dettes garanties par des nantissements de titres				
	Dettes garanties par des nantissements de fonds de commerce				
Autres informations	Subventions reçues à reverser éventuellement				
	Montant des engagements de retraite				
	Crédit-bail				
	Engagements d'achats irrévocables de matières premières				
	Engagements d'achats irrévocables d'énergies				
	Achats et ventes de devises à terme non couverts				
Autres engagements donnés (à préciser)					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	44 830				

Droit individuel à la formation acquis pour 11 234 heures dont 8777 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande au 31/12/11.

Les engagements d'achats et de ventes ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société ne peut être fournie.

Afin de couvrir les engagements d'achats et ventes en devises, MALTERIES FRANCO BELGES a une exposition nette d'opérations à terme en Livre Britanniques de 216 90€ et en Dollar de 204 130€.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Description	Conditions de mise en œuvre et durée
Clauses de complément de prix liées à des contrats d'acquisition d'entreprises	
Clause de portage de titres	
Clause de COVENANTS	
Garantie de passif donnée suite à cession de titres	
Obligation de dépollution	
Obligation de démantèlement	
Garantie données aux banques dans le cadre du cash pooling	
Indemnités de résiliation anticipée de contrat de cogénération : détail Annexe 1	

ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

<i>Types d'engagements</i>		<i>TOTAL</i>	<i>des Filiales % détention directe > 50%</i>	<i>Dont donnés par des Participations % détention directe <50%</i>	<i>des autres entreprises liées indirectement et faisant partie du groupe consolidé</i>
Créances garanties par des sûretés réelles	Créances garanties par des hypothèques				
	Créances garanties par des nantissements de titres.				
	Créances garanties par des nantissements de fonds de commerce				
Avals, cautions et garanties reçues	Garanties reçues sur prêts clients.				
	Garanties reçues sur créances clients.				
	Créances reçues sur autres créances	44 830			
Engagements reçus de retour à meilleure fortune	Abandon avec clause de retour à meilleure fortune de la part du bénéficiaire				
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		44 830			

Une Promesse de vente du site d'Ebermunster a été signé pour une valeur de 480 000€.

INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE

Le taux d'impôt société applicable à la clôture de l'exercice s'élève à : 33.33 %
Le taux réduit : 0.00 %

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'est allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

Taux d'imposition de droit commun :

33%

Taux réduit :

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS			
Nature	Montant en base	Montant de l'impôt	
		Accroissements de la dette future d'impôt	Allègements de la dette future d'impôt
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS :			
<u>Provisions réglementées :</u>			
Provisions à réintégrer ultérieurement :			
Provisions pour hausse des prix	9 256 263	3 085 112	
Provisions pour implantation à l'étranger			
Autres provisions à préciser			
Provisions à réintégrer éventuellement :			
Provisions pour fluctuation des cours			
Autres provisions à préciser			
Provisions libérées sous condition d'emploi :			
Provision pour investissement (à utiliser dans les 2 premières années)	25 285	8 427	
Autres provisions à préciser			
Amortissements dérogatoires :			
Amortissements dérogatoires (total figurant au passif)	15 753 501	5 250 642	
<u>Subventions d'investissement :</u>			
Subventions d'investissement (solde figurant au passif à reprendre en résultat)	9 004	3 001	
<u>Charges non déductibles temporairement :</u>			
A déduire l'année suivante :			
Provision congés payés (ancien régime)	445 636		148 530
Participation des salariés	59 363		19 786
Provision perte de change	6 844		2 281
Dotations à la provision Organig (contribution sociale de solidarité)	76 277		25 423
Autres à préciser Intérêts Fournisseurs	11 901		3 967
Provision pour dépréciation des stocks	7 969		2 656
Provision pour contrats déficitaire	122 566		40 851
A déduire ultérieurement :			
Provisions pour retraite	830 040		276 652
Autres à préciser			
<u>Produits non taxables temporairement :</u>			
Plus-values de fusion n'ayant pas fait l'objet d'une provision pour impôt			
A préciser Intérêts clients/fournisseurs			
<u>Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées :</u>			
Charges différées (solde à l'actif qui aurait déjà été déduit fiscalement)			
Charges à étaler (solde à l'actif qui aurait déjà été déduit fiscalement)			
Quote-part de perte dans des sociétés fiscalement transparentes (GIE, SNC)			
Perte latente de change non comptabilisée sur des opérations de couvertures			
Perte latente de change = Ecart de conversion Actif à la clôture	6 844	2 281	
A préciser			
<u>Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés :</u>			
Quote-part de bénéfice dans des sociétés fiscalement transparentes (GIE, SNC)			
Gain latent de change = Ecart de conversion Passif à la clôture			
Gain latent de change non comptabilisé sur des opérations de couvertures	16		5
Plus-values latentes sur OPCVM			
A préciser			
TOTAL		8 349 464	520 152

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	5	
Agents de maîtrise, techniciens	19	
Employés	5	
Ouvriers	72	
TOTAL	101	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
J Soufflet Quai Sarraill 10 400 Nogent sur Seine.	SA	1 068 000	92,01 %

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

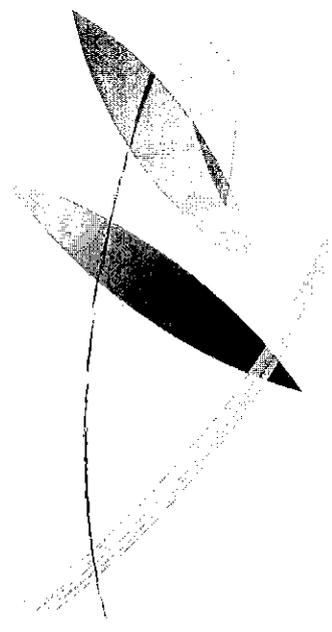
<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P. Détenue</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Prêts, avances accordés</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège Social</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid. encaiss.</i>	<i>Val. nette Titres</i>	<i>Cautions données</i>	<i>Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
Cie Intern. de Malterie	56 417 625	47,71 %	39 516 235		
Nogent sur Seine	154 540 493	7 062 960	39 516 235		23 992 552
Sécobra	2 000 000	10,33 %	544 063		8 664 466
	18 625 168	47 542	544 063		354 366
AUTRES TITRES (Information globale)					

Tableau de financement

	2012,06 JUN 2012	2011,06 JUN 2011
Résultat net total	7 189 785	4 765 605
Elimination des amortissements et provisions	4 979 615	2 902 356
Elimination de la variation des impôts différés		
Elimination des plus ou moins values de cessions	-138 714	-13 636
Elimination des changements de méthode passés en résultat		
Elimination de la quote-part de résultat des Titres mis en équivalence		
Elimination de la charge d'impôt (y compris impôts différés)	45 671	2 622 401
Marge brute d'autofinancement	12 076 357	10 276 726
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Impôts versés	-45 671	-2 622 401
Incidence de la variation du BFR	-7 069 159	4 467 737
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	4 961 527	12 122 062
Total des investissements	-3 195 611	-3 286 867
Total des cessions	177 480	72 777
Incidence des variations de périmètre		
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	-3 018 131	-3 214 090
Dividendes versés	-2 992 567	-4 753 833
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissements		
Emissions d'emprunts	33 300	73 274
Remboursements d'emprunts	-310 676	-274 577
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	-3 269 943	-4 955 136
Incidence des variations de cours des devises (D)		
Incidence des changements dans les principes retenus (E)		
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)	-1 326 547	3 952 836
Trésorerie d'ouverture	-75 637	-52 763
Comptes courants d'ouverture	-3 779 976	-7 755 686
Trésorerie de clôture	-365 373	-75 637
Comptes courants de clôture	-4 816 787	-3 779 976
Variation de trésorerie (bouclage)	-1 326 547	3 952 836
Contrôle		



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 30/06/2012



BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2012

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2012	30/06/2011
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	324	366
Immobilisations corporelles	5	29 268	28 512
Participation dans les entreprises associées	6	91 660	95 007
Actifs financiers non courants	7	5 620	5 620
Actifs non courants		126 862	129 505
Stocks et en-cours		16 153	13 928
Clients et autres débiteurs		7 435	3 154
Créances d'impôt		2 582	1 314
Autres actifs courants		1 322	1 013
Comptes courants - Actifs	8	0	0
Instruments de trésorerie - Actif	8	29	59
Trésorerie	8	14	91
Actifs courants		27 535	19 559
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		154 397	149 064
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		15 123	15 123
Réserves liées au capital		16 378	16 378
Réserves et résultat consolidés ⁽¹⁾		97 261	91 976
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		(3 773)	(983)
Capitaux propres (Part du groupe)		124 989	122 494
Capitaux propres		124 989	122 494
Emprunts et dettes financières	8	179	214
Provisions pour retraites et engagements similaires	9	830	802
Autres provisions non courantes	9	1 121	970
Impôts différés	10	7 767	6 792
Autres passifs non courants		0	0
Passifs non courants		9 897	8 778
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	8	390	421
Instruments de trésorerie - Passif	8	50	0
Comptes courants - Passif	8	4 817	3 780
Provisions (part à -1 an)	9	334	386
Fournisseurs et autres créditeurs		13 920	13 196
Autres passifs courants		0	9
Passifs courants		19 511	17 792
TOTAL DU PASSIF		29 408	26 570
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		154 397	149 064
(1) dont résultat de l'exercice part du Groupe		8 288	11 178

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2012

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2012	30/06/2011
COMPTE DE RESULTAT			
Produits des activités ordinaires	11	90 933	91 139
Achats consommés		(78 335)	(63 247)
Charges externes		(8 862)	(9 528)
Charges de personnel		(4 650)	(4 406)
Impôts et taxes		(1 565)	(1 571)
Amortissements et dépréciation	14	(1 228)	(2 026)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		2 828	(937)
Autres produits et charges opérationnels courants	12	4 503	(964)
Résultat opérationnel courant		3 624	8 460
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	13	(824)	15
Résultat opérationnel		2 800	8 475
Coût de l'endettement financier		(275)	(294)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16	6 507	5 345
Autres produits financiers		400	721
Autres charges financières		(123)	(83)
Résultat avant impôt		9 309	14 164
Charge d'impôt	15	(1 021)	(2 986)
Résultat		8 288	11 178
Part du Groupe		8 288	11 178
Part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Nombre de titres		495 984	495 984
Résultat Net par action en euro		16,7	22,5
Résultat Net dilué par action en euro		16,7	22,5

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2012

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2012	30/06/2011
Résultat net		8 288	11 178
Écarts de conversion ⁽¹⁾		(2 792)	1 531
<i>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>		<i>(2 792)</i>	<i>1 531</i>
Résultat global de l'exercice		5 496	12 709
Dont part du groupe		5 496	12 709
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0

(1) Écarts de conversion provenant uniquement de la quote-part de variation de capitaux propres de la participation dans des entreprises associées qui n'ont pas été comptabilisés dans leur résultat.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2012

(en K€uros)	Notes	30/06/2012	30/06/2011
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 288	11 178
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(6 507)	(5 345)
Dotation aux amortissements et provisions		2 276	1 751
Plus et moins values de cession		(139)	(14)
Dividendes nets reçus des entreprises associées		(48)	
Elimination des profits et pertes latents liés aux variations de juste valeur		79	(269)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	17	5	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		3 954	7 301
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 021	2 986
Coût de l'endettement financier		275	294
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		5 250	10 581
Variation du BFR	18	(5 809)	8 745
Impôts versés		(1 314)	(6 910)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		(1 873)	12 416
Coût d'acquisition des titres	1		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 891)	(2 983)
Variation des actifs financiers			
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		177	73
Dividendes reçus		7 111	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		4 397	(2 910)
Emission d'emprunts		33	71
Remboursement d'emprunts		(309)	(272)
Intérêts financiers nets versés		(277)	(599)
Intérêts encaissés		(304)	
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(2 993)	(4 754)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		(3 850)	(5 554)
Incidence de la var des taux de change (D)			
Incidence chgt de principes comptables (E)			
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)		(1 326)	3 952
Trésorerie d'ouverture	8	(3 856)	(7 808)
Trésorerie de clôture	8	(5 182)	(3 856)
Variation de trésorerie		(1 326)	3 952

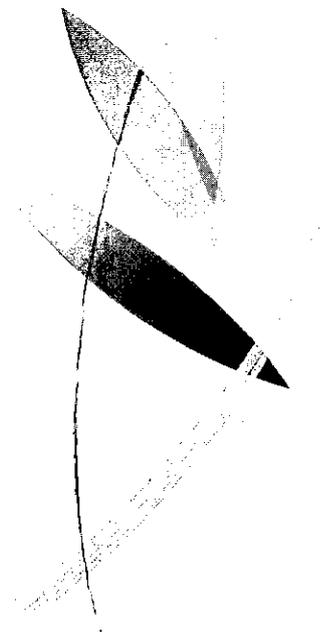
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en K€uros)	Part du groupe				Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptab. directement en capitaux propres			
Situation au 30 juin 2010	15 123	16 378	85 559	(2 514)	114 546		114 546
<i>Résultat net</i>			11 178		11 178		11 178
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				1 531	1 531		1 531
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			11 178	1 531	12 709		12 709
Dividendes			(4 761)		(4 761)		(4 761)
Variation de périmètre							
Autres mouvements							
Situation au 30 juin 2011	15 123	16 378	91 976	(983)	122 494		122 494
<i>Résultat net</i>			8 288		8 288		8 288
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				(2 792)	(2 792)		(2 792)
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			8 288	(2 792)	5 496		5 496
Dividendes			(3 001)		(3 001)		(3 001)
Variation de périmètre							
Autres mouvements			(2)	2			
Situation au 30 juin 2012	15 123	16 378	97 261	(3 773) ^(a)	124 989		124 989

(a) dont réserve de conversion (3 773) K€ relative à la quote-part de la réserve de conversion de la participation dans des entreprises associées

**ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

AU 30/06/2012



SOMMAIRE



NOTE 1 – Périmètre de Consolidation	8
NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture	9
NOTE 3 – Principes Comptables	9
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles	15
NOTE 5 – Immobilisations corporelles	15
NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées	16
NOTE 7 – Actifs financiers non courants	17
NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette	18
NOTE 9 – Provisions	19
NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan	19
NOTE 11 – Information sectorielle	20
NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants	21
NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants	21
NOTE 14 – Amortissements et dépréciations	21
NOTE 15 – Impôts Sociétés	22
NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées	23
NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	23
NOTE 18 – Variation du Besoin de fonds de roulement	24
NOTE 19 – Transactions avec les parties liées	24
NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles	24
NOTE 21 – Montant des engagements financiers	25
NOTE 22 – Gestion des risques	25
NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes	26

NOTE 1 – Périmètre de Consolidation

Société mère

	Siège social
MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE

Malteries Franco-Belges est cotée sur le marché Euronext Paris – Compartiment C.

L'exercice social a une durée de 12 mois commençant le 1er juillet 2011 et finissant le 30 juin 2012. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

Les états financiers consolidés semestriels de MFB ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2012.

Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES (CIM)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	47.71	47.71

La société MFB consolide la CIM et ses filiales selon la méthode de mise en équivalence car elle y exerce une influence notable sans en posséder le contrôle.

Le principal actionnaire, Malteries Soufflet SAS, filiale des Etablissements J. SOUFFLET SA, détient 52,29 % du capital de la CIM au 30 juin 2012.

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle de MFB dans la CIM n'ont pas varié au cours de la période.

Les sociétés Malteries Franco-Belges et Compagnie Internationale de Malteries clôturent leur exercice au 30 juin 2012.

La mise en équivalence de la CIM et de ses filiales est faite à partir des comptes consolidés de la CIM au 30 juin 2012 établis conformément au référentiel IFRS.

Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part de MFB dans les résultats non distribués de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Filiales de la CIM

	Siège social	% contrôle de la CIM
MALTERIE SOUFFLET ST PETERSBOURG	194292 Saint Petersburg FEDERATION DE RUSSIE	69.97
SLODOWNIA SOUFFLET POLSKA	61285 Poznan POLOGNE	100.00

	Siège social	% contrôle de la CIM
SOUFFLET MALTERIE ROUMANIE	120118 Buzau 1 ROUMANIE	100.00
MALTERIE SOUFFLET HONGRIE	8800 Nagykanisza HONGRIE	100.00
SLADOVNY SOUFFLET CR	796 26 Prostejov REPUBLIQUE TCHEQUE	100.00
SOUFFLET MALTING KAZAKHSTAN	Tekeli KAZAKHSTAN	99.29
MALTINEX	21400 Backa Palanka SERBIE	100.00
SLAVUTA MALTING PLANT	30000 Slavuta UKRAINE	96.27
MALTERIE SOUFFLET BULGARIE	5800 Pleven BULGARIE	100.00

Au cours de la période, la Compagnie Internationale de Malteries a acquis 3.03 % des titres de Slavuta Malting Plant, elle est également devenue actionnaire à 100 % d'une nouvelle société créée en Bulgarie au cours du 2^{ème} semestre 2011 dénommée Malterie Soufflet Bulgarie.

NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

NOTE 3 – Principes Comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011 ne trouvant pas à s'appliquer dans le Groupe, n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

La procédure annuelle d'amélioration des IFRS publiée en mai 2010, adoptée par l'Union européenne en février 2011, comprenant des amendements applicables à compter du 1er janvier 2011 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Sur la base des premiers travaux effectués, ces nouveaux textes ne devraient avoir qu'un impact limité sur les comptes du Groupe, à l'exception des amendements à l'IAS 19.

Les amendements à IAS 19 "Avantages au personnel" publié par l'IASB et adopté par l'Union européenne le 6 juin 2011 suppriment l'option du "corridor" ainsi que l'amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés. Les écarts actuariels et les coûts des services passés non provisionnés seront comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt à la date de première application de ces amendements. Les écarts actuariels qui apparaîtront postérieurement à cette date seront comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (non recyclables dans le compte de résultat), et les coûts des services passés seront intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de régime sera intervenu, sans étalement possible.

A titre d'information, les écarts actuariels et les coûts des services passés représentent les montants suivants dans les comptes consolidés de MFB aux 30 juin 2012 et 2011 :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Ecarts actuariels non provisionnés	72	72
Coûts des services passés non provisionnés	(39)	(218)
Amortissement des écarts actuariels	10	0
Amortissement du coût des services passés	0	0

BASE DE PREPARATION

Les états financiers ont été établis selon les conventions comptables générales des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement ;
- non-compensation.

Pour l'établissement de ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses susceptibles d'affecter la valeur de ses éléments d'actif et de passif, ainsi que celle de ses produits et charges.

Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques au métier de malteur, ainsi que les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé et qui sont décrits en Note 22.

Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience passée, ainsi que sur l'ensemble des informations disponibles à la date de l'estimation, et considérées comme déterminantes au regard des circonstances étudiées.

La Direction revoit régulièrement ces éléments. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2012 portent principalement :

- sur l'estimation des provisions, en particulier pour les engagements sociaux ;
- les tests sur la valeur des actifs ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de transaction. Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de clôture. Les pertes et profits en résultant sont portés au compte de résultat en pertes et gains de change.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF, achats et ventes à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge) dans le cadre de la couverture du risque lié à la variation des cours des matières premières ;
- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats et ventes d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change. ;

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et de façon rétrospective tout au long de la vie de l'instrument.

Afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe et au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces instruments financiers avec les éléments couverts, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces instruments financiers.

ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ayant pas fait l'objet de regroupement d'entreprise figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels informatiques. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- Logiciels : 3 à 15 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 4 à 25 ans

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible constituent un élément du coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge. Un actif éligible est tout actif exigeant une période importante de mise en état pour l'usage prévu.

Les contrats de crédit-bail et autres contrats de location financement ayant pour objet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs sont classés en tant que contrats de location financement et l'actif loué est inscrit au bilan avec en contrepartie une dette initialement de même montant.

Autres actifs financiers

Les participations non consolidées figurent au bilan en "Autres actifs non courants" pour leur coût d'acquisition éventuellement déprécié lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Dépréciation des actifs

La production de malt est l'activité unique de la société MALTERIES FRANCO-BELGES ; MALTERIES FRANCO-BELGES ne peut, par conséquent, être décomposée en UGT.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur d'un actif, sa valeur recouvrable est estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Dépréciation des participations dans les entreprises associées

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

Les indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont les suivants :

- Perte de clients ou changement significatif dans les conditions contractuelles,
- Installation d'un concurrent dans le rayon d'activité de la filiale,
- Risque pays,
- Plan d'abandon/Cession d'activité.

Pour déterminer la valeur d'utilité de la participation, l'entité estime :

- sa quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés par l'entreprise associée, y compris les flux de trésorerie générés par les activités de l'entreprise associée et les produits liés à la sortie in fine de la participation ; ou
- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés auxquels devraient donner lieu les dividendes à recevoir de la participation et sa sortie in fine.

ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur nette réalisable devient inférieure à leur coût de revient.

Créances d'exploitation

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des éventuelles dépréciations.

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19.

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en compte de résultat "Charges de personnel" les cotisations dues au titre de chaque exercice, n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

La provision pour retraites et engagements assimilés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Le Groupe utilise la méthode du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : les taux d'actualisations retenus correspondent au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans,
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices,
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 3 % pour toutes les catégories de salariés,
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2000/2002 Masculine et Féminine ont été retenues,
- Taux de charges sociales : les taux de charges sociales retenus correspondent aux taux de charges en vigueur,
- Hypothèse de départ : départ volontaire du salarié.

PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

IMPOTS DIFFERES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, l'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est probable de recouvrer. L'économie potentielle d'impôt sur les déficits reportables n'est retenue que lorsqu'ils présentent un caractère probable d'imputation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

COMPTE DE RESULTAT

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

Résultat des opérations faites en commun

Un accord de péréquation a été conclu entre la société MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB) et deux sociétés du Groupe SOUFFLET (MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE). Cet accord permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.

Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet :
 - des coûts de restructuration ;
 - des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
 - des litiges ou évènements très inhabituels ;
 - des produits et charges financiers ;
 - des impôts ;
 - du résultat net des entreprises associées.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées.

Autres produits et charges financiers

Cette rubrique intègre principalement les pertes et gains de change, les charges et produits financiers sur instruments financiers, et les autres charges et produits financiers divers.

Résultat par action

Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de la période de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles en valeurs brutes se décompose comme suit :

(en KEuros)	01/07/2011	Acquisitions	Cessions	30/06/2012
Logiciels informatiques		636		636
TOTAL		636		636

La variation des amortissements et dépréciations sur les immobilisations incorporelles se décompose comme suit :

(en KEuros)	01/07/2011	Dotations	Reprises	30/06/2012
Am/Dépr. Logiciels informatiques	(270)	(42)		(312)
Total Dépr. et Amort.	(270)	(42)		(312)
Total Net	366			324

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles brutes se décompose comme suit :

(en KEuros)	01/07/2011	Acq.	Cess.	Mise au rebut	Recl.	30/06/2012
Terrains	923	89	(1)			1 011
Constructions	31 358		(7)		692	32 043
Installations tech, matériel & outillage	41 415	33		(45)	2 966	44 369
Autres immobilisations corporelles	322	2			2	326
Immobilisations corporelles en cours	2 971	2 768	(38)		(3 758)	1 943
Total Brut	76 989	2 892	(46)	(45)	(98)	79 692

La variation des amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2011	Dot.	Rep. / Cess.	Mise au rebut	Recl.	30/06/2012
Amort. Dépréciat. des constructions	(20 090)	(693)	7			(20 776)
Amort. Dépréc. install tech, mat. & out.	(28 100)	(1 406)		45	98	(29 363)
Amort. Dépréciat. autres immob corp.	(287)	(8)				(295)
Total Amortiss. et dépréciations	(48 477)	(2 107)	7	45	98	(50 434)
Total Net	28 512					29 258

NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées

Ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres consolidés de la Compagnie Internationale de Malteries (CIM) et de ses filiales au 30 juin 2012 comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

L'évolution du poste "participations dans les entreprises associées" s'analyse comme suit :

(en K€uros)	
Entreprises associées au 1er juillet 2011	95 007
Résultat des entreprises associées revenant à MFB	6 507
Dividendes distribués à MFB	(7 062)
Ecarts de conversion comptabilisés directement en capitaux propres	(2 792)
Entreprises associées au 30 juin 2012	91 660

Le bilan consolidé synthétique de la CIM au 30 juin 2012 établi selon les normes IFRS se présente comme suit :

(en K€uros)	
Actif	
Total immobilisations	174 899
Autres actifs non courants	2 343
Actif courants	167 609
Actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾	542
Total	345 393
Passif	
Capitaux propres du Groupe CIM (dont résultat part du Groupe 13 638 K€)	191 520
Participations ne donnant pas le contrôle	6 262
Emprunts et dettes assimilées non courants	22 567
Autres passifs non courants	9 121
Passifs courants	115 923
Total	345 393

(1) Les actifs destinés à être cédés correspondent à la valeur nette comptable de certains actifs en cours de cession de la filiale hongroise, l'opération devant se concrétiser au cours des prochaines semaines. En conséquence, l'application d'IFRS 5 n'a pas d'autre impact que celui-ci sur les comptes consolidés de la CIM.

Pour MFB la quote part des capitaux propres de la CIM et ses filiales à l'issue de la période est :

	191 520 K€ x	47,71 %	= 91 380 K€
Survaleur sur titres CIM acquis lors de périodes précédentes :			280 K€
Titres mis en équivalence au bilan de MFB :			91 660 K€

NOTE 7 – Actifs financiers non courants

La variation des actifs financiers non courants en valeurs brutes se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2011	Acq.	Cess.	Recl.	Ecart conv.	30/06/2012
Autres créances dans les entreprises associées	5 000					5 000
Titres immobilisés (non courants)	557					557
Prêts > 1 an	59					59
Dépôts et cautionnements versés > 1 an	95					95
TOTAL	5 711					5 711

Un prêt de 5 M€ a été accordé à une filiale de la Compagnie Internationale de Malteries, Slavuta Malting Plant (Ukraine) pour le financement d'une nouvelle touraille. Ce prêt est soumis à intérêts et son remboursement est prévu en juillet 2013.

La variation des provisions sur les autres actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2011	Dot.	Rep. / Cess.	Recl.	Ecart conv.	30/06/2012
Prov. autres créances immobilisées > 1 an	(91)					(91)
TOTAL	(91)					(91)

Les titres immobilisés (non courants) correspondent à des participations en capital au sein des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % du capital et n'exerce pas d'influence notable :

(en K€uros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette des titres	% d'intérêt	Derniers capitaux propres	dont résultat	Date clôture
Secobra recherches	544		544	10,33%	18 625	354	30/06/2012
GIAC	13		13	0,23%	5 937	47	31/12/2011
TOTAL	557		557				

La ventilation par échéance des actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	TOTAL	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Autres créances dans les entreprises associées	5 000	5 000	
Prêts > 1 an	59	59	
Dépôts et cautionnements versés > 1 an	95		95

NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette

La variation des autres passifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2011	Augmentation monétaire ou calculée	Diminution monétaire	Reclasst	30/06/2012
Emprunts et dettes financières non courants					
Emprunts > 1 an	33			(11)	22
Participation des salariés > 1 an	181	33	(57)		157
TOTAL	214	33	(57)	(11)	179
Emprunts courants et concours bancaires					
Emprunts < 1 an	252		(252)	11	11
Intérêts courus sur emprunts	2		(2)		
Concours bancaires (trésorerie passive)	163	214			377
Intérêts courus non échus - passif	3	(1)			2
Instruments de trésorerie - passif	1	49			50
TOTAL	421	262	(254)	11	440

L'échéancier des emprunts et dettes financières non courants est le suivant :

	de 2 à 5 ans	supérieur à 5 ans
Emprunts > 1 an		22
Participation des salariés > 1 an		157
TOTAL	179	0

L'endettement financier net est :

(en K€uros)	01/07/2011	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	30/06/2012
Trésorerie Brute	90	(76)			14
Comptes courants actif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe					
Comptes courants passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	(3 780)	(1 037)			(4 817)
Solde débiteurs et concours bancaires courants	(166)	(213)			(379)
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	(3 856)	(1 326)			(5 182)
Dettes financières courantes	(251)	251	(11)		(11)
Dettes financières non courantes	(33)		11		(22)
Intérêts courus sur emprunts	(2)	2			
Total des dettes financières	(286)	253	0		(33)
DETTE NETTE	(4 142)	(1 073)	0	0	(5 215)

Les comptes courants actif et passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe MFB, fonctionnent en pratique comme des comptes de trésorerie. Ils sont présentés de ce fait dans la partie Trésorerie du Tableau des Flux de Trésorerie.

NOTE 9 – Provisions

Les postes de provisions se décomposent comme suit :

	01/07/2011	Rep. résultat. Dot. Prov. utilisées	Rep. Réserves Prov. sans objet	Recl.	30/06/2012
<i>(en K€uros)</i>					
Provisions pour retraites et engagements similaires	802	54	(26)		830
Provisions pour pertes sur contrats > 1 an	7	123	(7)		123
Autres provisions pour risques > 1 an	32	60	(17)		75
Provisions pour restructurations > 1 an	931			(8)	923
Provisions pour restructurations < 1 an	386	145	(205)	8	334
Total prov. risques et charges	2 158	382	(255)		2 285

Une partie des restructurations devient inférieure à 1 an et est donc reclassée en "Provisions pour restructurations < 1 an".

L'engagement lié aux retraites et engagements assimilés est le suivant :

	30/06/2012	30/06/2011
<i>(en K€uros)</i>		
Dette actuarielle	864	656
Ecarts actuariels non provisionnés	39	218
Coûts des services passés non provisionnés	(72)	(72)
Provision pour retraites et engagements assimilés en fin d'exercice	831	802

NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés portent sur les éléments suivants :

	ACTIFS		PASSIFS	
	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011
<i>(Impôts différés en K€uros)</i>				
Immobilisations corporelles	(33)	(33)	42	42
Actifs financiers à la juste valeur	(7)			19
Clients et autres débiteurs				
Provisions réglementées			8 336	7 442
Provisions non déductibles	(569)	(672)		
Ecarts de conversion				
Autres éléments	(2)	(6)		
Déficits fiscaux reportables				
Compensation des IDA et IDP de même nature et de même terme	611	711	(611)	(711)
DETTES (CREANCES) FISCALES NETTES			7 767	6 792

Variation des différences temporelles en bases au cours de la période :

<i>(bases en KEuros)</i>	30/06/2011	Comptabilisé en résultat	30/06/2012
Immobilisations corporelles	27		27
Actifs financiers à la juste valeur	58	(79)	(21)
Clients et autres débiteurs			
Provisions réglementées	22 327	2 683	25 010
Provisions non déductibles	(2 016)	309	(1 707)
Ecart de conversion	1	6	7
Autres éléments	(20)	8	(12)
Déficits fiscaux reportables			
TOTAL VARIATION BASES IMPOTS DIFFERES	20 377	2 927	23 304
Effet impôt différé	6 792		7 767

NOTE 11 – Information sectorielle

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels. Le Groupe n'a qu'une seule activité, l'information sectorielle est donc établie par zone géographique.

<i>(en KEuros)</i>	France	Union Européenne Hors France	Communauté des Etats Indépendants	Autres pays d'Europe	Asie	Reste du monde	Total
30/06/2012							
Chiffres d'affaires	88 093	828		11		2 001	90 933
Actifs sectoriels	154 397						154 397
Résultat opérationnel	2 800						2 800
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 891)						(2 891)
30/06/2011							
Chiffres d'affaires	83 515	743			5 219	1 662	91 139
Actifs sectoriels	149 064						149 064
Résultat opérationnel	8 475						8 475
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 983)						(2 983)

NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants

La société MFB a comptabilisé sur l'exercice dans le poste "Autres produits de l'activité opérationnels courants" du compte de résultat consolidé, au titre de l'accord de péréquation décrit à la note 3, un produit de 4 135 K€.

Les postes des autres produits et charges opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Produits et charges au titre de l'accord de péréquation	4 135	(570)
Dotations nettes aux provisions	358	(419)
Autres	10	25
TOTAL	4 503	(964)

NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Produits de cession d'immobilisations corporelles	177	73
VNC des immobilisations corporelles cédées	(39)	(59)
Frais de restructuration		(231)
Autres	(108)	7
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	17	226
Dotations et reprises except. sur immobilisations	(920)	(1)
Transferts de charges	49	
TOTAL	(824)	15

NOTE 14 – Amortissements et dépréciations

Le poste d'amortissements et de dépréciations au compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. incorporelles	(42)	(42)
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. corporelles	(1 186)	(1 984)
TOTAL	(1 228)	(2 026)

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur l'exercice 2011/2012.

NOTE 15 – Impôts Sociétés

La charge d'impôt de la période du 01/07/2011 au 30/06/2012, qui s'élève à 1 021 K€, se répartit comme suit :

<i>(en KEuros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Impôts différés	975	364
Impôts sur les bénéfices	46	2 622
TOTAL	1 021	2 986

Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice est de 33,33 %. Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice précédent était de 33,33 %.

<i>(en KEuros)</i>	
Résultat net (gain)	8 288
Charge d'impôt comptabilisée	(1 021)
Résultat avant impôt	9 309
Taux d'impôt normal %	33,33%
Charge d'impôt théorique	(3 103)
Différences permanentes	2 251
Incidences des distorsions social / fiscal	2 251
Impôts / Elimination des dividendes internes	(2 354)
Impôts / retraitements divers	8
Incidence des écritures de consolidation	(2 346)
Crédits d'impôt et autres imputations	8
Impact lié aux Stés mise en équivalence	2 169
Incidence de situations fiscales particulières	2 177
Charge d'impôt réelle	(1 021)

NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées

Le compte de résultat ci-dessous présente le résultat consolidé de la Compagnie Internationale de Malteries et de ses filiales, pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Produits des activités ordinaires	372 119	311 021
Autres produits de l'activité	333	267
Achats consommés	(294 503)	(234 752)
Charges externes	(32 610)	(32 135)
Charges de personnel	(9 418)	(9 273)
Impôts et taxes	(1 056)	(985)
Amortissements et provisions	(10 558)	(12 292)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	2 280	131
Autres produits et charges opérationnels courants	4 259	(6 454)
Résultat opérationnel courant	30 846	15 528
Résultat sur cession de participations consolidées		875
Autres produits et charges opérationnels non courants	337	(53)
Résultat opérationnel	31 183	16 350
Résultat des équivalents de trésorerie	(87)	29
Coût de l'endettement financier brut	(8 448)	(4 582)
Coût de l'endettement financier net	(8 535)	(4 553)
Autres produits et charges financiers	(3 635)	975
Résultat avant impôt	19 013	12 772
Charge d'impôt	(3 959)	(1 389)
Résultat après impôt	15 054	11 383
Part du Groupe	13 638	11 203
Part des participations ne donnant pas le contrôle	1 416	180

La société CIM et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence. La société MFB possède 47,71 % des titres de la société CIM.

Pour MFB le résultat des sociétés mises en équivalence sur la période est :

13 638 K€ x 47,71 % 6 507 K€

NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Écarts de conversion passif retraités en produits / Dettes fournisseurs	4	
Écarts de conversion actifs retraités en charges / Créances clients	1	
Total	5	0

NOTE 18 – Variation du Besoin de fonds de roulement

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Stocks	(2 225)	2 199
Clients et débiteurs divers (*)	(4 287)	5 992
Fournisseurs et créditeurs divers (*)	703	517
TOTAL	(5 809)	8 708

(*) hors comptes courants présentés en trésorerie.

NOTE 19 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères et leurs filiales,
- les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché.

Les transactions réalisées avec les parties liées se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Produits opérationnels	89 708	81 137
Charges opérationnelles	(39 583)	(36 023)
Autres produits financiers	7 368	336
Autres charges financières	(245)	(255)

Les créances et les dettes vis-à-vis des parties liées se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2012	30/06/2011
Créances rattachées à des participations	6 298	5 993
Clients et autres débiteurs	4 784	1 536
Comptes courants - Passif	(4 817)	(3 780)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 411)	(3 083)

Par ailleurs, MFB a distribué 3 001 K€ de dividendes à sa société mère et aux autres actionnaires.

NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

NOTE 21 – Montant des engagements financiers

Les engagements d'achats et de ventes ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société n'est pas fournie.

Engagements donnés

Cautions :

NEANT

Contrats de cogénération :

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe Malteries Franco-Belges.

NOTE 22 – Gestion des risques

Le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change "vanille" ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Compte tenu du décalage entre l'achat des matières premières et l'encaissement des factures de ventes, le Groupe peut constater des gains ou des pertes de change latentes importantes.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France ou les emprunts les finançant. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.

- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

Le risque "matières"

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malte à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le risque pays

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de la période est de 61 700 € au titre du contrôle légal des comptes (dont 30 850 € pour KPMG et 30 850 € pour Mazars).



KPMG Audit
623, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 euros
Siège Social : Quai du Général Sarrail - 10 400 Nogent sur Seine
RCS : Troyes 552 121 816

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2012



**Malteries Franco-
Belges**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
30 juin 2012*

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012

- le contrôle des comptes annuels de la société Malteries Franco-Belges, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Materies Franco-
Belges**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
30 juin 2012*

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.



Malteries Franco-
Belges
Comptes Annuels
Exercice clos le
30 juin 2012

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Villers-lès-Nancy et Courbevoie, le 25 octobre 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

CHRISTOPHE BERNARD

MAZARS

RAYMOND PETRONI



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2012
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent sur Seine
Ce rapport contient 29 pages
Référence : CB-124-001



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent sur Seine
Capital social : €15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Les parties « Dépréciation des actifs » et « Dépréciation des participations dans les entreprises associées » de la note 3 « Principes Comptables » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités mises en œuvre par votre société pour évaluer s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés et des participations dans les entreprises associées et, le cas échéant, réaliser un test de dépréciation sur ces mêmes actifs. Nos travaux ont consisté à examiner ces modalités et hypothèses retenues par votre société et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Villers-lès-Nancy, le 25 octobre 2012

Courbevoie, le 25 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Christophe Bernard
Associé

Raymond Petroni
Associé



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
président du conseil
d'administration de la société
Malteries Franco-Belges S.A.**

Exercice clos le 30 juin 2012
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent sur Seine
Ce rapport contient 3 pages
Référence : CB-124-002



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent sur Seine
Capital social : € 15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Malteries Franco-Belges S.A.

Exercice clos le 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

25 octobre 2012

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villers-lès-Nancy, le 25 octobre 2012

Courbevoie, le 25 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars



Christophe Bernard
Associé

Raymond Petroni
Associé



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 01
54802 Villers-lès-Nancy Cedex
France



61, rue Henri Ragnault
92400 Courbevoie
France

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 euros
Siège Social : Quai du Général Sarrail – 10 400 Nogent sur Seine
RCS : Troyes 552 121 816

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2012



**Malterres Franco-
Belges**
*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 30 juin 2012*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



**Malteries Franco-
Belges**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 30 juin 2012*

ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Villers-lès-Nancy et Courbevoie, le 25 octobre 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

CHRISTOPHE BERNARD

MAZARS

RAYMOND PETRONI



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 90001
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 euros
Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent sur seine
RCS : Troyes 552 121 816

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 22 novembre 2012
(Résolution n° 5)



KPMG Audit
523, avenue André Malraux
BP 90001
54602 Villers-lès-Nancy Cedex
France



MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

**Malteries Franco-
Belges**

*Augmentation du
capital réservée aux
adhérents d'un plan
d'épargne d'entreprise*

*Assemblée du
22 novembre 2012*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant maximal de 1% du capital social actuel de la société, réservée aux salariés adhérents à un Plan Epargne d'Entreprise de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 6 mois à compter de la présente Assemblée, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

**Materies Franco-
Belges**
*Augmentation du
capital réservée aux
adhérents d'un plan
d'épargne d'entreprise*
**Assemblée du
22 novembre 2012**

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Villers-lès-Nancy et à Courbevoie, le 25 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

CHRISTOPHE BERNARD

MAZARS

RAYMOND PETRONI